

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)

## Séance plénière

(*partim* conjointement avec le Parlement de Bruxelles-Capitale et l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune)

**Vendredi 10 décembre 2021 – 9h30 à 10h00 et 14h15**

**Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois**

### Ordre du jour

- ❖ La séance plénière se tient de manière hybride (présentiel et en visioconférence).
- ❖ La Présidente, les membres du Bureau élargi, les auteurs des interpellations et des questions (orales et d'actualité) sont autorisés en salle mais peuvent intervenir aussi en distanciel ; les autres députés peuvent s'inscrire dans la discussion en distanciel.
- ❖ Pour les débats relatifs aux projets, propositions et recommandations, les auteurs, les rapporteurs, un orateur mandaté par groupe politique et les députés indépendants peuvent intervenir en présentiel ; les autres députés peuvent s'inscrire dans le débat en distanciel.
- ❖ Les membres du Gouvernement ont le choix d'intervenir en présentiel ou à distance.
- ❖ Dans un souci de préserver la qualité du travail parlementaire, les interventions à distance se font caméra allumée dans un lieu intérieur convenant à une telle prise de parole.

#### **1. Désignation du médiateur bruxellois, en application des décret et ordonnance conjoints relatifs au médiateur bruxellois des 26 avril et 16 mai 2019**

- 1.1. Rappel de la procédure et audition de la candidate \*
- 1.2. Scrutin secret en présentiel dans la Salle des Glaces de 10h00 à 14h00
- 1.3. Proclamation du résultat du scrutin secret à 14h15

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés  
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21

\* Conjointement avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune